RCS : ST NAZAIRE
Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00231
Numéro SIREN : 818 923 492
Nom ou dénomination : ABE

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2020 sous le numéro de dépôt 2776

2020 R 2776

ABE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 36 000,00 €

Siège social : 17 rue de la Croix Fraiche

44600 SAINT NAZAIRE

818 923 492 RCS SAINT-NAZAIRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 27 MARS 2020

L'an deux mille vingt,

Le vingt-sept mars, à neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Quentin ALLONVILLE, propriétaire de	18 000 parts
- Monsieur Romain ALLONVILLE, propriétaire de	18 000 parts
soit un total de	36 000 parts

sur les trente-six mille (36 000) parts composant le capital social.

Monsieur Romain ALLONVILLE préside la séance en sa qualité de co-gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

QA

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes,

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale constate que la société est désormais tenue de désigner un commissaire aux comptes,

Après en avoir délibéré, elle décide de nommer :

- la société AURAY ATLANTIQUE AUDIT, immatriculée au RCS de LORIENT sous le numéro 320 587 736,
  domiciliée à AURAY (Morbihan) 30 rue du Danemark,
  en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Quentin ALLONVILLE



Romain ALLONVILLE



ABE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 36 000.00 €

Siège social : 17 rue de la Croix Fraiche

44600 SAINT NAZAIRE

818 923 492 RCS SAINT-NAZAIRE

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2020

Associé	Parts *	Voix	Mandataire	Signature
Monsieur Quentin ALLONVILLE 7 rue Pascal 44400 REZE	18 000 PP	18 000		
Monsieur Romain ALLONVILLE 17 rue de la Croix Fraiche 44600 SAINT NAZAIRE	18 000 PP	18 000		
TOTAL sur les **36 000** parts composant le capital social	**36 000 PP**	**36 000**		

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que .....2..... associés sont présents ou représentés, totalisant .36.000.... parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées .36.000.... voix.

Le Président de séance